

Intervention en ouverture du colloque loi égalité 14 nov. 2025

Laurence Boegli et Thomas Perret, co-chef-fes, Office de la politique familiale et de l'égalité

1. Bienvenue à toutes et tous

Madame la conseillère nationale,
Madame la présidente de la commission fédérale pour les questions familiales,
Mmes et MM. les député-es,
Monsieur le co-président de l'association des communes neuchâteloises,
Mesdames les déléguées à l'égalité,
Mmes et MM des mondes scientifique, politique, associatif et citoyen,
Mmes et MM qui nous faites l'honneur d'être ici aujourd'hui,

J'ai le plaisir ouvrir aujourd'hui ce colloque scientifique sur l'égalité, au club 44, haut lieu de la réflexion et du débat sur les changements et les défis du monde contemporain ! Quel lieu dans notre canton aurait pu mieux que celui-ci convenir pour le colloque de cette journée ! Et surtout depuis 1971, année à laquelle non seulement les femmes ont obtenu le droit de vote en Suisse mais également à laquelle le C44 a ouvert aux femmes le statut de membre.

C'est donc avec grand plaisir que j'ouvre ce colloque, mais aussi avec une certaine déception car je m'attendais à une participation plus nombreuse. Or si celle-ci est très honorable et de très grande qualité (et je suis sincère), il reste de nombreuses chaises vides.

Cela m'a naturellement interpellé. Bien sûr il n'est pas facile de se libérer toute une journée et le mois de novembre est très chargé. Néanmoins ! Un tel concentré de compétences, cela ne se rencontre pas tous les jours, ni même toutes les années. Alors quoi ?

Et je vais vous dire le fond de ma pensée, ou plutôt mes craintes : si le colloque avait eu comme titre « violences sexuelles et sexistes » ou « personnes LGBTIQ » ou « backlash », alors l'écho aurait été bien plus grand. Mais réfléchir scientifiquement et de manière globale à la question de l'égalité n'est pas à la mode – si tant est que cela l'ait jamais été.

Les combats pourtant sont profondément imbriqués : sans réalisation de l'égalité économique, pas de lutte efficace contre les violences de genre, dont un fondement est la domination économique ; sans politique des familles moderne, comment dépasser les inégalités de charge domestique et mentale ; sans dépassement des stéréotypes de genre, comment intégrer pleinement les personnes LGBTIQ.

2. 2025, première présidente du Club44 et 30 ans de la loi cantonale

C'est en 1995 le Grand conseil (GC) adoptait la Loi cantonale sur la politique familiale et l'égalité ; la même année que la loi fédérale, dont les 30 ans seront célébrés l'an prochain, la Confédération ayant choisi de célébrer les 30 ans de son entrée en vigueur alors qu'à Neuchâtel nous étions si motivés que avons choisi de marquer le vote du GC 😊

En 1995, Neuchâtel méritait une fois de plus sa réputation de canton précurseur puisque sauf erreur seul Genève l'avait devancé.

Nous avons décidé de marquer ces 30 ans par trois actions complémentaires. Sans originalité elles sont orientées vers le passé, le présent et le futur.

Ainsi, le 6 mars, à l'aula des jeunes rives à Ntel, nous avons regardé le passé en donnant la parole à trois des anciennes déléguées du canton, tout d'abord dans un documentaire réalisé par Mme Florence Hügi – que je profite ici de saluer et remercier pour son magnifique travail – puis autour d'une table ronde, avec notamment la participation émouvante de la première présidente du conseil de l'égalité et de la famille, Mme Crelier-Lecoultrre. Pour les personnes qui n'auraient pas eu le bonheur de participer à cette soirée, tant le documentaire que la table ronde sont disponibles sur le site internet de l'OPFE, sous l'onglet « 30 ans ».

Notre regard sur le présent est en cours de production. Il sera constitué de 6 podcasts faisant dialoguer chacun deux femmes de générations différentes sur leurs expériences – féministes – dans des mondes divers tels que la politique institutionnelle, le militantisme féministe, la création de structures d'accueil contre la violence ou encore les liens féministes internationaux.

Ces podcasts seront diffusés progressivement dans la première moitié de 2026 et naturellement viendront également rejoindre la rubrique « 30 ans » de notre site internet.

Et pour regarder l'avenir, nous avons voulu un événement intellectuellement stimulant et scientifiquement solide. Car il s'agit de construire les bases utiles à une politique de l'égalité et des familles pour les prochaines décennies.

Sachez que l'entier de ce colloque sera enregistré et que vous le trouverez ainsi également les pages internet de l'OPFE.

3. Quelles avancées en 30 ans ?

Au niveau fédéral

1996 : Entrée en vigueur de loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), qui interdit la discrimination dans les rapports de travail.

2000 : Nouvelle Constitution fédérale (article 8 alinéa 3) : ajout du principe d'égalité de fait, notamment dans la famille, la formation et le travail.

2002 : Adoption du régime du délai, 72 % d'approbation au niveau suisse, 85 % à Neuchâtel.

2004 : 1. La violence conjugale devient un délit poursuivi d'office
2. Introduction de l'allocation maternité inscrivant la protection économique de la maternité dans le droit fédéral.

2007 : Loi sur le partenariat enregistré : reconnaissance légale des couples de même sexe

2018 : Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul)

2019 : Deuxième grève des femmes : mobilisations massives pour l'égalité salariale, la reconnaissance du travail domestique et la lutte contre les violences sexistes.

La liste est longue, bcp de choses ont changé, c'est indéniable. Et pourtant les inégalités dans les faits persistent :

- inégalités et discriminations salariales : les écarts salariaux entre femmes et hommes (environ 18 % en moyenne nationale).
- inégalités dans les postes à responsabilité : les femmes y sont sous-représentées tant dans les mondes politique que économique et académique
- inégalités dans la répartition de la fortune :
- inégalités dans les taux d'activité professionnelle : rarement partiels pour les hommes, régulièrement partiel pour les femmes et souvent par contrainte plutôt que par choix...
- responsabilité principale des tâches domestiques et la charge de « prendre soin des autres » (care), la fameuse charge mentale, qui reste très majoritairement féminine,
- organisation des espaces publics et des cours de récréation conçus pour les activités masculines avant tout,
- médecine, prévue sur les standards masculins et peinant à intégrer les spécificités féminines ; les fameux crash-tests auto conçus selon les standards masculins, etc., etc..
- les violences de genre,
- Et cela sans parler de nouvelles discriminations émergeant avec les outils digitaux
 - les algorithmes qui traitent différemment leurs utilisateurs de leurs utilisatrices : et p.ex. présenteront une annonce pour un poste de d'enseignant-e de maternelle à 93% de femmes et un poste de mécanicien-ne à 94% d'hommes
 - l'intelligence artificielle qui reproduit les stéréotypes de genre : à qui p.ex. si l'on demande une image de médecin donnera systématiquement une image d'un médecin homme

- pour ne prendre que deux exemples.
- et regardons la salle : un sujet qui intéresse 90% de femmes et 10% d'hommes alors même qu'il concerne tout le monde.

Ainsi, malgré plus de 50 ans de progrès législatif et politique, les inégalités perdurent, maintenant toute la nécessité et l'actualité du combat pour l'égalité, un combat sur lequel il faut tjs faire le point : point de situation pour vérifier qu'on ne recule pas, poing menaçant comme lors des grèves pour obtenir des avancées et, il faut le dire aussi, souvent poing dans la poche car chaque volonté d'avancée rencontre une résistance culturelle, médiatique ou politique.

4. Egalité et loi

Faire le point (ou le poing) tout seul, ça ne mène souvent pas très loin. C'est bien pour cela que nous avons souhaité rassembler autour de nous, ou plutôt avec nous, des personnes de différents horizons.

Dans le programme du jour, nous avons donné un titre un peu ronflant à cette brève introduction, en parlant « d'espace de réflexion critique nécessaire à la recherche de solutions ». C'est certes ronflant et fort technocratique, mais en fait, c'est vrai, c'est bien de cela que nous avons besoin : il est en effet très difficile pour un service de l'administration d'être au four de la réflexion tout en étant au moulin du travail de terrain. Nous sommes dès lors ravi-es de voir le vaste panel réuni aujourd'hui pour pouvoir réfléchir avec nous.

Vous l'avez compris, les 30 ans de la loi neuchâteloise sur l'égalité sont pour nous l'occasion de réfléchir en particulier à une question : *qu'apporte la loi au combat pour l'égalité ?*

Comme vous certainement, nous sommes convaincu-es que, à côté de l'action militante, à côté de l'action en justice, à côté de la créativité artistique, à côté de la réflexion théorique ou philosophique, il est aussi nécessaire que l'égalité soit traitée et discutée dans un « espace légal », dans la loi. Et notamment parce que c'est essentiellement au travers de cette existence légale qu'on permet à l'Etat, ou qu'on peut demander à l'Etat, de jouer un rôle, à la fois en tant qu'organisation du politique et qu'administration pérenne.

Il nous paraît indispensable de réfléchir à ce qui doit avoir aujourd'hui une formalisation légale. Les évolutions sociales ou « sociétales » sont nombreuses, souvent contradictoires, parfois rapides, généralement lentes. Il nous semble qu'elles restent ainsi longtemps assez « diffuses ». Leur donner une formalisation légale est un processus complexe et, là aussi, lent. Mais une fois réalisée, cette formalisation donne alors aux collectivités publiques des leviers pour agir. Réaffirmer des principes fondamentaux, protéger des droits, définir ce qui est interdit, poser des sanctions, tout comme soutenir les démarches positives et encourager les bonnes pratiques : autant d'outils qui donnent des lignes directrices à l'action publique et qui autorisent l'Etat à être partie prenante de ces évolutions sociales. La loi est probablement le résultat de l'évolution des mentalités, mais elle est aussi probablement en retour un outil puissant pour contribuer à cette évolution des mentalités.

En cette année 2025, notre office, avec l'appui de notre cheffe de département, s'est lancé dans un travail de révision de la loi neuchâteloise sur l'égalité, en vue de proposer au parlement cantonal une conception plus précise et détaillée de ce que pourrait être une politique de l'égalité. Rappelons que notre loi actuelle est extrêmement modeste, pour ne pas dire anémique : 6 articles en tout et pour tout ! On peut assurément mieux faire en matière de précision d'une politique publique.

Cette proposition de révision vise non seulement à être plus précis, mais aussi à prendre en compte des questionnements et des thématiques qui ont pris de l'ampleur ces dernières années : comment articuler l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité de genre, avec notamment les questions LGBTIQ ? L'égalité et la politique familiale doivent-elles toujours être imbriquées dans une même loi, et comment prendre en compte l'évolution de la définition de la famille – des familles, devrait-on ainsi dire ? Faut-il chercher à encourager la conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille, ou plus largement la vie privée ? Les liens entre les questions d'égalité et de violence domestique semblent évidents, mais ce lien intrinsèque ne va pas sans créer quelques tensions lorsqu'il s'agit de choisir quels projets sont soutenus financièrement... Etc, etc. Toute une série de questions ouvertes donc, que nous

aimerions pouvoir aborder un cadre légal modernisé, repensé, et c'est notamment grâce à une journée comme celle-ci que nous espérons faire quelques (grands) pas en direction d'un texte légal ainsi revisité.

Enfin, ne nous cachons pas que ces réflexions ont également une dimension financière. En 1995, le budget alloué à l'égalité était de 190'000.-/an, ce qui correspondait à 0,017% des charges de l'administration cantonale. En 2023, le budget de notre office correspondait à 0,031% du budget de l'Etat. Presque un doublement, et l'on peut s'en féliciter. Si ce n'est qu'il faut tenir compte du fait que les tâches ont, quant à elles plus que doubler, puisque les thématiques de la violence domestique et des questions LGBTIQ sont désormais intégrées à ce budget. En d'autres termes, le budget de l'Etat dévolu spécifiquement à l'égalité a plutôt diminué depuis 30 ans. La réflexion en cours et la journée d'aujourd'hui visent à apporter quelques clarifications sur les missions que se donnent les collectivités publiques en matière d'égalité ; partant, cela devrait également apporter des clarifications sur les priorités budgétaires et les inévitables arbitrages financiers à faire.

5. Remerciements

Bref, pour évoquer ces enjeux et bien d'autres, nous allons maintenant pouvoir céder la parole à la véritable cheffe d'orchestre de ce colloque, Mme Ellen Hertz. Soyons clair-es, c'est elle qui a organisé de A à Z et de main de maîtresse cette journée, notre office se contentant de faire la petite main et de mettre la main au porte-monnaie. Nous lui adressons donc nos plus vifs remerciements ! Nous remercions également le Club 44 qui nous accueille généreusement aujourd'hui, tout comme nous remercions toute la commission cantonale égalité, qui nous a accompagné et soutenu au cours de cette législature et dont plusieurs membres sont présent-es dans la salle – et qui pour certain-es seront même mis à contribution aujourd'hui sur scène.

Enfin, Laurence et moi adressons un grand merci à nos collaboratrices de l'OPFE, en particulier à Mme Sandy van Riel pour tout le travail effectué en lien avec ce colloque.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un bon colloque !